



Mémo à destination des formateurs de Ligue

Nice, le 13 février 2018

N/Réf. : CF1805 - Alternance DEJEPS_mémo formateur

Suivi technique : *Jacky Bouvard*

Suivi administratif : *Émilie Sciandra*

Objet : alternance des stagiaires DEJEPS vol libre sur formation fédérale

Mesdames, messieurs,

Suite à l'évolution de nos diplômes professionnels, et d'un commun accord entre la commission Formation nationale, la direction technique nationale de la FFVL et l'ENSA, il est apparu comme particulièrement pertinent de confronter les stagiaires en formation DEJEPS à une expérience de formation de cadres sur une durée de 4 jours (fractionnables).

Vous êtes donc susceptibles de recevoir un stagiaire DEJEPS sur l'une ou l'autre des formations fédérales que vous encadrerez cette année ; ce courrier vise à rappeler le cadre dans lequel se situe cet accueil et les objectifs poursuivis par cette démarche.

Démarche générale

Les stagiaires DEJEPS qui vous sont adressés ont déjà validé, auprès de l'ENSA et du RRF de votre ligue, leur présence sur cette formation. Il ne peut pas y avoir de présence sur un stage sans ce double accord ENSA + RRF ligue.

Ils ont reçu, de la part du RRF, les documents supports de la formation issus de la commission Formation de la FFVL.

Objectifs poursuivis

- Se familiariser avec les objectifs et les contenus d'une ou plusieurs formations fédérales en les vivant de l'intérieur ;
- Découvrir une autre facette du métier de moniteur de parapente ;
- Identifier les spécificités du travail de formateur de cadres ;
- Identifier les méthodes, les outils et les moyens utilisés par les formateurs pour dispenser leur formation.

Avant le début du stage

Il conviendra d'identifier un tuteur parmi les formateurs présents qui sera le référent du stagiaire et le signataire de la convention d'alternance.



Durant le stage

Le stagiaire DEJEPS sera prioritairement en situation d'observation, ceci dans le but d'identifier la démarche pédagogique, les moyens et les outils utilisés par les formateurs. L'identification d'une posture (= savoir être) spécifique au formateur sera également un point important.

Tous les moments d'échanges et de transmission qui pourront s'organiser entre les formateurs et le stagiaire seront des plus-values certaines permettant d'étoffer les éléments issus de l'observation et de confronter les points de vue : ils seront donc à privilégier autant que possible.

En outre, si les formateurs le jugent opportun, il est tout à fait envisageable de placer le stagiaire en situation de face à face pédagogique sur des moments à faibles enjeux sécuritaires (briefing ou débriefings par exemple). Ces moments s'accompagneront alors de directives claires permettant au stagiaire de comprendre les attentes des formateurs. Idéalement, ceux-ci assureront au stagiaire un retour constructif sur sa prestation lui permettant de mesurer son niveau de performance et d'identifier les postes de travail spécifiques.

Concernant les stagiaires en formation initiale (non titulaire d'un BPJEPS), les séquences pratiques de terrain resteront du ressort exclusif des formateurs.

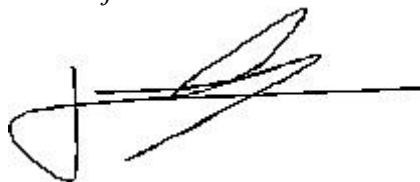
À l'issue du stage

À l'issue de sa période de présence, le stagiaire DEJEPS rédigera un compte-rendu succinct qui pourra le cas échéant être complété par les observations des formateurs. Le formateur-tuteur signera obligatoirement la fiche de présence du stagiaire et pourra indiquer les observations qu'il jugera utiles sur l'attitude du stagiaire et ses aptitudes à la formation de cadres.

Il nous reste à vous remercier pour votre participation à cette évolution, expérimentale, des cursus de formation et vous rappeler que l'ENSA reste à votre disposition aux coordonnées ci-dessous pour toute question ou difficulté particulière.

Vous souhaitant une excellente saison

Jacky BOUVARD
DTN Adjoint de la FFVL



Contact :

École Nationale de Ski et d'Alpinisme
Département vol libre – 35 route du Bouchet – 74 401 CHAMONIX Cedex
vol-libre@ensm.sports.gouv.fr ou 04.50.55.30.29
Sylvain Orthlieb : sylvain.orthlieb@ensm.sports.gouv.fr ou 06.81.65.77.08